



Direction du Cycle de l'Eau

Décision n°2022-1044

Objet : COMMUNE : BOUAYE – Opération Réhabilitation et renouvellement des réseaux d'assainissement des secteurs Sénaigerie « Ferme et Château » – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus pour la période estivale,

Considérant que les postes de refoulement d'eaux usées Sénaigerie-Ferme et Sénaigerie-Château débordent régulièrement vers le milieu naturel par temps de pluie, et principalement vers le lac de Grand-Lieu ; que les débits sont très nettement supérieurs à ceux attendus par temps de pluie ; que les études initiales ont montré des défauts structurels et une accumulation de défauts d'étanchéité sur des regards, des boîtes de branchements et des raccordements des branchements ;

Considérant que la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole juge nécessaire de réaliser d'une part sur plusieurs secteurs de la commune de Bouaye – à savoir Galimondaine, Route de Paimboeuf, Gare et Allée du Pré de l'Étang – des travaux d'étanchéité du réseau, des branchements et des regards de visite provoquant des intrusions d'eaux claires parasites, ainsi qu'un redimensionnement du réseau, et d'autre part des travaux de réhabilitation de regards en vue de mettre fin aux intrusions d'eaux claires parasites ;

Considérant que l'objet de la consultation entre dans le périmètre de l'accord-cadre multi-attributaires de travaux de renouvellement, réhabilitation, extensions, grosses réparations de canalisations et branchements d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole, et plus précisément dans celui du lot n°4 de cet accord-cadre, lot dédié aux travaux de renouvellement, réhabilitation et grosses extensions programmables des réseaux et des branchements d'assainissement – Travaux en tranchée et sans tranchée – marché n°2020-71160,

Considérant que le maître d'œuvre de l'opération, à savoir la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole, a remis le projet et qu'il convient désormais de lancer la consultation pour la réalisation des travaux,

Considérant que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole en sa qualité de maître d'ouvrage, est de 1 200 000,00 € HT soit 1 440 000,00 € TTC dont un montant de 1 050 000,00 € HT soit 1 260 000,00 € TTC est affecté à ces travaux,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée de vingt-six semaines, le délai de dix semaines dédié à la période de préparation étant non compris,

Considérant qu'en application de l'accord cadre multi-attributaires précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès de ses quatre titulaires pour la réalisation de ces travaux, à savoir :

- 1) le groupement conjoint constitué par E.H.T.P. (Entreprise Hydraulique Travaux Publics) agissant comme mandataire solidaire, et ATEC RÉHABILITATION agissant comme cotraitant,
- 2) le groupement conjoint constitué par A.T.P. (Atlantique Travaux Publics) agissant comme mandataire solidaire, et TELEREP FRANCE agissant comme cotraitant,
- 3) le groupement solidaire constitué par SADE C.G.T.H. (Société Auxiliaire des Distributions d'Eau Compagnie Générale de Travaux Hydrauliques) agissant comme mandataire, et COCA ATLANTIQUE (COnduites et CAnalisations Atlantique) agissant comme cotraitant,
- 4) le groupement solidaire constitué par DLE OUEST agissant comme mandataire, et ATLANTIQUE RÉHABILITATION agissant comme cotraitant,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 libellée « Eaux usées », opération 2021-3118, libellée « Réhabilitation collecte et transfert »,

Décide

Article 1^{er} – COMMUNE : BOUAYE. – Opération Réhabilitation et renouvellement des réseaux d'assainissement des secteurs Sènaigerie « Ferme et Château » – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe affectée aux travaux – La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole – Lancement de la consultation, auprès des quatre titulaires, via un marché subséquent n°5 à l'accord-cadre portant sur des travaux de renouvellement, réhabilitation, extensions, grosses réparations de canalisations et branchements d'assainissement sur le territoire de Nantes Métropole – Lot n°4 portant sur des travaux de renouvellement, réhabilitation et grosses extensions programmables des réseaux et des branchements d'assainissement – Travaux en tranchée et sans tranchée – Marché n°2020-71160 – Durée : vingt-six semaines maximum période de préparation de dix semaines non comprise – Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : 1 200 000,00 € HT soit 1 440 000,00 € TTC dont 1 050 000,00 € HT soit 1 260 000,00 € TTC affectés aux travaux,

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à conclure.

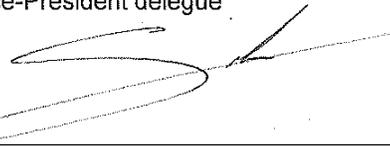
Article 3 – De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et Monsieur le Responsable du service comptable de Nantes, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

21 SEP. 2022

Fait à Nantes, le **19 SEP. 2022**

Pour la Présidente,
Robin SALECROIX
Vice-Président délégué



2

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20220919-2022_1044DEC-AU Date de télétransmission : 21/09/2022 Date de réception préfecture : 21/09/2022
